NOTICE DESCRIPTIVE

(Article R. 261-13, alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation - JO du 29 juin 1968)

RÉSIDENCE PÉGASE

Construction d'un immeuble de 14 Logements

44 rue Jean Poulain – 44300 NANTES

Maître d'ouvrage Personne responsable du marché	**SCCV Jean Poulain** Yvonne ERCHOFF-LARZUL, architecte dplg 5 rue des Merles, 44 980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	Tél : 02.40.25.85.91 Fax : 02.40.25.86.28
Maîtrise d'œuvre Personne responsable	**MÉDIANE ESPACE** SARL Dominique PICHOT, architecte dplg 5 rue des Merles, 44 980 SAINTE LUCE SUR LOIRE	Tél : 02.40.25.85.91 Fax : 02.40.25.86.28
BET Stucture	**AREST** Z.A. de la Forêt 8 rue Chante Merle BP 7 44 140 LE BIGNON	Tél : 02 40 26 26 00 Fax : 02 40 26 02 13
BET Fluides	**GEFI Ingénierie** 63bis Route de Sainte-Luce, 44 300 NANTES	Tél : 02.40.49.95.95 Fax : 02.40.14.43.30

SOMMAIRE

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE 4

1.1. INFRASTRUCTURE 4
1.2. MURS ET OSSATURE 4
1.3. PLANCHERS 5
1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION 6
1.5. ESCALIERS 6
1.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION 6
1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS 7
1.8. TOITURES 7

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS 9

2.1. LOCAUX COMMERCIAUX 9
2.2. APPARTEMENTS 9

3. ANNEXES PRIVATIVES 17

3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS 17
3.2. PARKING COUVERT 17
3.3. PARKINGS EXTÉRIEURS 17

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE 18

4.1. HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE ET CIRCULATIONS RDC 18
4.2. CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS D'ÉTAGE 19
4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL 19
4.4. CAGE D'ESCALIER 19
4.5. LOCAUX COMMUNS 20
4.6. LOCAUX SOCIAUX 20
4.7. LOCAUX TECHNIQUES 20
4.8. CONCIERGERIE 21

5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE 22

5.1. ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES 22
5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE 22
5.3. TÉLÉCOMMUNICATIONS 23
5.4. RÉCEPTION, STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES 23
5.5. VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX 23
5.6. ALIMENTATION EN EAU 24
5.7. ALIMENTATION EN GAZ 24
5.8. ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ 24

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS 26

6.1. VOIRIE ET PARKINGS 26
6.2. CIRCULATIONS DES PIÉTONS 26
6.3. ESPACES VERTS 26
6.4. AIRE DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS 26
6.5. ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR 26
6.6. CLÔTURES 27
6.7. RÉSEAUX DIVERS 27

La RÉSIDENCE PÉGASE est un petit immeuble collectif de 14 logements, comprenant 8 T1, et 6 appartements de type 2, sur 3 niveaux au-dessus du rez-de-chaussée.

Il est situé au N°44 de la Rue Jean Poulain, face à l'extrémité Nord de l'Hippodrome de Nantes.

La RÉSIDENCE PÉGASE a fait l'objet d'une demande de Permis de Construire auprès des Services de l'Urbanisme de la Ville de Nantes en date du 28 Septembre 2007. Ce permis a été obtenu le 13 Novembre 2007, sous le N° PC 44109 07 3083 P.O.

L'affichage de l'Arrêté de Permis de Construire a eu lieu régulièrement en Mairie et sur le site. Cet affichage a été constaté par acte de la SCP Chekroun-Jorand en date du 30/11/2007, du 02/01/2008 et du 4/02/2008.

A ce jour, le Permis n'a fait l'objet d'aucun recours.

Les modifications qui sont apportées par rapport à la notice datée d'Avril 2008 apparaissent en gras.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles.

Décapage du terrain, évacuation des corps étrangers non utilisables et enlèvement de la terre végétale sur 0,35 m d'épaisseur environ avec mise en dépôt dans l'enceinte du chantier, dans un endroit précisé avec l'architecte.

En fonction de l'étude des sols, exécution de fouilles en pleine masse, en terrain de toute nature, pour la mise à la cote des plates-formes en sable de carrière compacté à l'engin mécanique pour obtenir une densité sèche égale ou supérieure à 95 % de l'essai PROCTOR, enlèvement des fondations et autres ouvrages enterrés compris.

Cotes de niveau à obtenir : le niveau de sol final du projet déduction faite des épaisseurs des dallages et des chapes.

Exécution des fouilles en rigoles et en trous, dans toutes les natures du terrain, y compris les précautions pour éviter les éboulements, le pompage de l'eau et les sujétions pour la préservation des réseaux existants rencontrés.

Remblaiements sous dallage du rez-de-chaussée.

1.1.2. Fondations.

Fondations par semelles filantes ou isolées descendues au bon sol, suivant études B.A. pour la construction du complexe immobilier.

Fosse de l'ascenseur : Exécution du radier et des parois en béton armé suivant étude BA, cuvelage étanche type SIKA à gorges périphériques et socle en béton armé sur couche de désolidarisation.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs du sous-sol :

Sans objet

1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux) :

— **parties courantes ;**

• Murs en maçonnerie de briques multialvéolaires de type Thermo'Bric suivant étude thermique **(R≥ 0,95 m2°C/W),** revêtus d'**un enduit monocouche type Thermocromex de chez CESA (Chaux et Enduits de St-Astier)**, couleur suivant localisation;

Le montage sera réalisé au mortier au dosage de 350 kg de CPJ ou CPA pour 1 m^3 de sable.

• Murs en ossature bois revêtus d'un bardage Canexel ou sapin du Nord massif traité classe 3 de type Silverwood « Natur » ou « Extra » suivant localisation,

• Pour Murs en maçonnerie de briques multialvéolaires : Doublage par complexes isolants par **mousse de polyuréthane** type **SIS REVE** 100+13 **(R= 4,39 m2°C/W)** ou 80+13 **(R= 3,49 m2°C/W)** avec pare-vapeur, conformes à la Nouvelle Réglementation Thermique 2005. Traitement des joints avec bandes en vue d'une finition peinte.

• Pour Murs en ossature bois : Isolation par panneaux de laine de verre semi-rigide de type Panolène PB (R=3,2m°C/W) ep 120 mm, pare-vapeur et plaques de plâtre de type BA13 des Ets Placoplâtre.

Doublage complémentaire en laine de verre rigide avec pare-vapeur ep 45 mm.

(Les plaques de plâtre des panneaux utilisés dans les locaux humides privatifs seront de type PRÉGYDRO et sous-couche PRÉGYTANCHE)

— **allèges ;**

Idem parties courantes

— **trumeaux ;**

Idem parties courantes

— **encadrement des baies.**

Idem parties courantes

1.2.3. Murs pignons.

Murs en maçonnerie de briques multialvéolaires de type Thermo'Bric suivant étude thermique **(R≥ 0,95 m2°C/W)**, revêtus d'**un enduit monocouche type Thermocromex de chez CESA (Chaux et Enduits de St-Astier)**, couleur suivant localisation; Une partie du pignon Est sera recouvert de bardage de zinc.

Le montage sera réalisé au mortier au dosage de 350 kg de CPJ ou CPA pour 1 m^3 de sable.

• Doublage par complexes isolants par **mousse de polyuréthane** type **SIS REVE** 100+13 **(R= 4,39 m2°C/W)** ou 80+13 **(R= 3,49 m2°C/W)** avec pare-vapeur, conformes à la Nouvelle Réglementation Thermique 2005. Traitement des joints avec bandes en vue d'une finition peinte.

(Les plaques de plâtre des panneaux utilisés dans les locaux humides privatifs seront de type PRÉGYDRO et sous-couche PRÉGYTANCHE)

1.2.4. Murs mitoyens.

Idem 1.2.3.

1.2.5. Murs extérieurs divers (avancées de balcons et de terrasses)

Garde-corps plein en béton armé des terrasses du niveau 3.

1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Murs en béton banché, épaisseur et armatures suivant étude BA.

1.2.7. Murs séparatifs :

— entre locaux privatifs contigus ;

• Murs en béton banché épaisseur et armatures suivant étude BA, assurant un isolement acoustique DNAT de 53 dB(A) pour les bruits aériens entre logements contigus (Pièces principales).

• Paroi séparative de 14 cm type SAA 140 de Placoplâtre, aux niveaux 1, 2 et 3, assurant un isolement acoustique DNAT de 53 dB(A) pour les bruits aériens entre logements contigus (Pièces principales).

— entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers).

• Murs en béton banché épaisseurs et armatures suivant étude BA, assurant un isolement acoustique DNAT :

de 50 dB(A) pour les bruits aériens entre locaux communs et cuisines et salles d'eau des logements contigus, la distribution intérieure ne comportant pas de sas,

de 53 dB(A) pour les bruits aériens entre locaux communs et pièces principales des logements contigus, la distribution intérieure ne comportant pas de sas,

• Doublage par complexes isolants **mousse de polyuréthane** type **SIS REVE** 80+10 (rez-de-chaussée), ou Placolaine 50+10 (étages).

Traitement des joints avec bandes en vue d'une finition peinte.

(Les plaques de plâtre des panneaux utilisés dans les locaux humides privatifs seront de type Placomarine)

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers sur étage courant.

• Fourniture et pose de planchers en béton armé coulé sur pré-dalles ou planchers dalle pleine coulés en place, épaisseur selon indications de l'ingénieur BA,

• Sur les dallages en béton livrés bruts, réalisation des chapes flottantes au mortier de ciment grillagées avec interposition d'un isolant phonique de type Assour 19 entre les dalles et les chapes . Cette pose comprendra les relevés le long des parois périphériques de manière à assurer un isolement aux bruits d'impact tel que le niveau de pression acoustique résiduelle (LNAT) ne dépasse pas 61 dB(A) entre logements superposés, contigus ou en diagonale. Une finition lissée sera exécutée pour recevoir les revêtements de sol.

Le complexe de plancher devra assurer un isolement (DNAT) aux bruits aériens de 53 dB(A).

1.3.2. Planchers sous terrasse.

- Cas des terrasses circulables

• Fourniture et pose de planchers en pré-dalles en béton armé, épaisseur selon indications de l'ingénieur BA,

• Sur les dallages en béton livrés bruts, complexe d'étanchéité avec isolation thermique du type SOPREMA et étanchéité de type bi-couche élastomère posée en indépendance.

Plots réglables à vis de SOPREMA pour recevoir des dalles de béton de type STRADAL 40 X 40cm

- Cas des terrasses non circulables

Sans objet

1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés.

Idem 1.3.1.

1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.

- Plancher haut du porche d'accès à la cour intérieure et du parking intérieur et plancher bas du logement N°01 et Hall

• Sur les dallages en béton livrés bruts, isolation par couche isolante de type Efisol TMS de **80 mm** et chape flottante au mortier de ciment grillagée.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. Entre pièces principales.

Cloisons type Placostil de PLACOPLÂTRE type 72/48 comprenant 2 Plaques de plâtre de 13mm vissées sur ossature en acier galvanisé,et traitement des joints avec bandes en vue d'une finition peinte, isolation acoustique par interposition de panneaux semi-rigides de laine de roche de 45 mm d'épaisseur entre les deux plaques de plâtre.

Les plaques de plâtre utilisés dans les locaux humides seront de type PLACOMARINE.

1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service.

Idem 1.4.1.

1.5. ESCALIERS

1.5.1. Escaliers.

Voir Escalier de secours

1.5.2. Escaliers de secours.

Escalier du sous-sol

Sans objet

Escalier des étages supérieurs

Escalier balancé sur noyau en béton à un 3/4 tournant, coulés en place ou préfabriqué type SORIBA en béton de gravillons armatures comprises, suivant études B.A.

Le parement de la sous-face sera soigné pour rester apparent ; le parement des marches et des contremarches sera lissé et bouchardé pour recevoir une peinture.

Accès à l'escalier de secours sur les paliers de chaque niveau de l'immeuble.

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.

Sans objet

1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.

1.6.2.1. Ventilation des logements

La ventilation des logements sera de type simple flux hygroréglable B. Il est prévu un réseau d'extraction général collectif pour l'ensemble du bâtiment.

1.6.2.2. Ventilation du local Poubelles et du Local Vélos

La ventilation de ces locaux sera de type « naturelle » par grilles d'entrée et de sortie d'air sur l'extérieur.

1.6.3. Conduits d'air frais des logements.

Les entrées d'air frais seront de type acoustique, autoréglable et non obturable, positionnées dans les menuiseries ou les coffres de volet roulant.

Les bouches d'extraction des logements seront hygroréglables en PVC, facilement démontables pour pouvoir en assurer le nettoyage.

1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie.

Sans objet. La chaudière prévue est une chaudière à ventouse.

1.6.5. Ventilation haute de chaufferie.

Grilles de ventilation haute et basse, selon réglementation.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.

Tuyaux de descentes d'eaux pluviales en zinc naturel de 80 ou 100 mm de diamètre - de la naissance aux dauphins de protection qui seront raccordés aux attentes du réseau enterré.

Les pieds de chute seront protégés par des dauphins de fonte de 1m de hauteur.

1.7.2. Chutes d'eaux usées.

Les évacuations EU-EV seront de type CHUTUNIC jusqu'au niveau Rez-de-Chaussée. Les canalisations utilisées seront de la série évacuation en PVC M1 non plastifié.

Les dévoiements horizontaux en faux-plafond ou parties communes seront entourés d'une coquille de laine minérale de 30mm, y compris coudes et extrémités.

Aux traversées de toutes parois, le calfeutrement entre la réservation et le tuyau sera rendu étanche à l'air par un matériau de faible résistance mécanique.

Le raccordement du siphon des appareils aux embranchements des chutes seront en PVC M1 non plastifié. Un tampon de dégorgement sera prévu systématiquement en bout de collecteur d'allure horizontale.

Toutes les chutes seront équipées d'une ventilation primaire qui seront réalisées par des chatières en toiture.

1.7.3. Canalisations en sous-sol.

Sans objet

1.7.4. Branchements aux égouts.

Les canalisations enterrées des réseaux E.P., E.V. et E.U. intérieurs et extérieurs sont à prévoir jusqu'à leurs branchements aux réseaux communaux.

Elles seront posées sur lit de sable de 10 cm d'épaisseur, compris toutes sujétions, coudes, culottes, tampons hermétiques, fouilles en tranchées, remblais compactés et enlèvement des déblais excédentaires à la décharge publique.

Réseau EP : En PVC rigide plastifié ou en ciment du type tuyaux mécaniques à compression centrifuge à collet ou du type centrifugé armé suivant les charges qu'ils auront à supporter, diamètres en fonction des débits.

Réseau EU : En PVC rigide série assainissement diamètre en fonction des débits.

En rez-de-chaussée, un séparateur d'hydrocarbure avec débourdeur intégré du type SHD 152 de chez SOAF ou équivalent, y compris les fouilles en pleine masse, évacuation, raccordements et toutes sujétions, sera posé.

1.8. TOITURES

1.8.1. Charpente, couverture et accessoires.

La charpente du bâtiment comprendra : Poutres en lamellé-collé supports de pannes en sapin du Nord traité Classe 2, sablière en tête de l'ossature bois, contreventement des ouvrages, chevrons et chevrons de rive en sapin du Nord traité Classe 2, volige de couverture.

La couverture est en zinc, par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles, pose à joint debout, conforme au DTU 40.41.

Isolation thermique : Feutre de laine de verre avec pare-vapeur en sous-toiture, ep 260 mm, Ru≥ 6,50 m2°C/W.

Capteurs solaires Pose de capteurs, orientation Sud-Est, type à forte absorption et à forte isolation, surface suivant étude de l'installateur, sous contrôle du Bureau d'étude et d'une Mission Qualité Confort de GDF-Suez.

1.8.2. Étanchéité et accessoires.

Toiture terrasse sans objet

1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.

La couverture comprendra toutes les sorties pour ventilation des gaines, extraction des VMC, ventilation des gaines d'ascenseur, ventilations primaires,…

1.8.4. Fenêtres de toit

• Appartement N°32, niveau 3 : Verrières d'angle type Velux GGL+VFA et GGL+VFB, compris store d'occultation.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. LOCAUX COMMERCIAUX

Sans objet

2.2. APPARTEMENTS

2.2.1. Sols et plinthes

2.2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales.

• Sols et plinthes des chambres :

Revêtement PVC multicouche type TX 162 des Ets Tarket Sommer (suivant choix dans gamme proposée) classement U2S – P2, pose collée sur chape flottante et plinthes en « médium » de 100mm X 13mm.

• Sols et plinthes des séjours, entrées et dégagements

Revêtement carrelage grès cérame émaillé 30 cm X 30 cm (suivant choix programme proposé) classement U3-P3, pose sur chape flottante, et plinthes assorties.

2.2.1.2. Sols et plinthes des Salles d'eau, WC et cuisines.

Revêtement carrelage grès cérame émaillé 30 cm X 30 cm (suivant choix programme proposé) classement U3-P3, pose sur chape flottante, et plinthes assorties.

2.2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements.

Voir 2.2.1.1

2.2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs.

Terrasses des logements en rez-de-chaussée de l'immeuble

Dalles béton posées sur lit de sable.

Terrasses des logements au-dessus de parties habitées

• Sur les dallages en béton livrés bruts, complexe d'étanchéité avec isolation thermique du type SOPREMA et étanchéité de type bi-couche élastomère posée en indépendance.

Plots réglables à vis de SOPREMA

• Revêtement de sol : Dalles de béton de type STRADAL 40 X 40cm.

Balcons

• Béton surfacé.

2.2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service.

• Salle d'eau: En faïence suivant choix dans gamme proposée **Floortech série Hitit, format 200 x 250 mm**, pose collée, hauteur 2,50 m en périphérie de la douche et parois attenantes,

• Cuisine : hauteur 0,60 m pour la crédence en dosseret de la kitchenette, compris retours.

2.2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces.

Sans objet

2.2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures)

2.2.3.1. Plafonds des pièces intérieures.

Enduits pelliculaires ou plâtre avec finition peinture mate, ou enduit projeté..

2.2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre.

Sans objet

2.2.3.3. Plafonds des loggias.

Sans objet

2.2.3.4. Sous-face des balcons.

Finition peinture mate ou enduit projeté

2.2.4. Menuiseries extérieures

2.2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales.

Séjours (sauf appartements N°12 et 22): portes-fenêtres deux vantaux à la française en PVC, double vitrage isolant peu émissif type « Planitherm futur » à lame d'argon 18 mm, (Coef. Uw=1,6 W/m2°C) quincaillerie et poignée blanches, volet roulant intégré.

Séjours des appartements N°12 et 22: fenêtres oscillo-battantes à la française en PVC, 2 vantaux, double vitrage isolant peu émissif type « Planitherm » à lame d'argon 18 mm, (Coef. Uw=1,6 W/m2°C) quincaillerie et poignée blanches, volet roulant intégré.

Chambres : fenêtres oscillo-battantes à la française avec allège fixe en PVC, 1 vantail, double vitrage isolant peu émissif type « Planitherm » à lame d'argon 18 mm, (Coef. Uw=1,6 W/m2°C) quincaillerie et poignée blanches, volet roulant intégré.

2.2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de services.

Sans objet

2.2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire

2.2.5.1. Pièces principales.

Volets roulants monobloc en PVC de couleur blanche, lame finale en alu laqué blanc, verrou automatique et manœuvre électrique par moteur SOMFY ou équivalent.

2.2.5.2. Pièces de service.

Sans objet

2.2.6. Menuiseries intérieures

2.2.6.1. Huisseries et bâtis.

Bois exotique.

2.2.6.2. Portes intérieures.

Portes post-formées prépeintes, béquille sur plaque type Mondial de chez BEZAULT ou équivalent, butoir, dimensions suivant plans d'architecte.

2.2.6.3. Impostes en menuiseries.

Sans objet

2.2.6.4. Portes palières.

Bloc porte finition stratifié 40dB, dormant en bois exotique, moulure, serrure 3 points, cylindre européen sur combinaison, béquille sur plaque type Mondial de chez BEZAULT ou équivalent, butoir, dimension 2m04 X 0m93.

2.2.6.5. Portes de placards.

Portes de placard coulissantes ou pivotantes (suivant dimensions) en panneaux mélaminés type SOGAL

2.2.6.6. Portes de locaux de rangement.

Sans objet

2.2.6.7. Moulures et habillages.

Sans objet.

2.2.7. Serrurerie et garde-corps

2.2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.

Garde-corps métalliques, avec ou sans remplissage en tôle perforée suivant localisation, main courante **en acier tubulaire de 40 mm thermolaqué**.

2.2.7.2. Grilles de protection des baies.

Sans objet

2.2.7.3. Ouvrages divers.

Séparations de balcon par voile pare-vue avec cadre en aluminium thermolaqué et vitrage STADIP sablé aux deux faces, hauteur 1m80.

2.2.8. Peintures, papiers, tentures

2.2.8.1. Peintures extérieures et vernis :

2.2.8.1.1. Sur menuiseries.

Sans objet (menuiseries PVC ou aluminium)

2.2.8.1.2. Sur fermetures et protections.

Sans objet (volets roulants PVC)

2.2.8.1.3. Sur serrurerie.

Peinture thermo-durcissable, teinte au choix de l'architecte.

2.2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons.

• Sur enduits :

Sans objet.

• Sur toutes les parois extérieures non enduites :

Fourniture et application sur des surfaces en béton coulé d'une peinture d'imperméabilité à base de résines acryliques de la marque GAUTHIER LA SEIGNEURIE. Cette peinture sera de couleur blanc cassé au choix du maître d'œuvre.

Finition : aspect mat - couche d'impression intermédiaire – 2 couches de finition sur :

- Toutes les faces des gardes corps en maçonnerie.
- Tous les plafonds extérieurs des balcons et terrasses.
- Tous les poteaux extérieurs.
- Tous les appuis en maçonnerie.

2.2.8.2. Peintures intérieures :

2.2.8.2.1. Sur menuiseries.

Brossage, 1 couche d'impression, Rebouchage et ponçage, 2 couches de peinture glycérophtalique lessivable, finition satinée de chez SEIGNEURIE.

2.2.8.2.2. Sur murs et parois.

Ponçage, ragréage, 1 couche primaire d'accrochage, 2 couches de peinture aux résines acryliques lessivable, finition satinée de chez SEIGNEURIE. Teinte au choix du maître d'ouvrage.

2.2.8.2.3. Sur plafonds, hors enduit pelliculaire.

Ponçage, ragréage, 1 couche primaire, 2 couches de peinture aux résines acryliques, finition mate de la marque SEIGNEURIE ,Teinte au choix du maître d'ouvrage.

2.2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers.

Brossage, dégraissage, 1 couche primaire d'accrochage, 2 couches de peinture glycérophtalique lessivable, finition satinée de chez SEIGNEURIE. Teinte au choix du maître d'ouvrage.

2.2.8.3. Papiers peints :

Sans objet

2.2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.) :

Sans objet

2.2.9. Équipements intérieurs

2.2.9.1. Équipements ménagers :

2.2.9.1.1. Kitchenette, robinetterie.

Evier Inox 18/10 à cuves embouties, 1cuve,1 égouttoir, réfrigérateur 130l, deux plaques électriques de cuisson, fixés sur meuble bas.

Robinetterie mitigeuse en laiton chromé à disques céramiques, bec fondu type monotrou sur gorge, avec platine de rigidité.

Pour cuisine de chaque logement.

2.2.9.1.2. Appareils et mobilier.

Sans objet.

2.2.9.1.3. Évacuation des déchets.

Local poubelles au rez-de-chaussée

2.2.9.1.4. Armoire sèche-linge.

Sans objet.

2.2.10. Équipements sanitaires et plomberie :

2.2.10.1. Distribution d'eau froide et comptage.

L'origine de distribution individuelle d'eau froide sera la vanne après la manchette compteur en gaine technique palière.

Les canalisations seront en tube de cuivre écroui sans soudure de section appropriée.

Les alimentations principales seront réalisées en encastré, et la distribution secondaire (raccordement des appareils) en apparent.

Les canalisations apparentes seront fixées par colliers métalliques à deux éléments à visser et comprendront une bague isophonique.

Toutes les tuyauteries eau froide en locaux non chauffés seront calorifugées.

2.2.10.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.

Distribution d'eau chaude dans les colonnes montantes vers chaque logement, compris bouclage avec pompe de circulation installée en chaufferie, compteur d'eau chaude y compris vanne d'isolement pour chaque appartement.

2.2.10.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.

Sans objet

2.2.10.4. Évacuations.

Les canalisations EU-EV seront de la série évacuation en PVC M1 depuis les appareils sanitaires jusqu'au raccordement sur les attentes en gaine technique.

Les siphons conformes à la norme NF sont prévus pour chaque appareil.

Toutes les chutes seront équipées d'une ventilation primaire.

2.2.10.5. Distribution du gaz.

Sans objet

2.2.10.6. Branchements en attente.

Attentes machines à laver : Robinet en laiton chromé avec raccord au nez + Siphon en PVC.

2.2.10.7. Appareils sanitaires.

Pour salle d'eau de chaque logement :

•Vasque en porcelaine vitrifiée blanche avec trop plein posé sur meuble support à fixation murale en aggloméré hydrofuge stratifié blanc à champs post formés avec miroir bandeau lumière et meuble sous -vasques 2 portes.

• Receveur de douche en céramique avec fond anti-dérapant, robinetterie mitigeuse et paroi pare-douche.

WC: cuvette sur pied en porcelaine vitrifiée blanche avec réservoir attenant, mécanisme silencieux NF1 à bouton poussoir double chasse et robinet d'arrêt chromé compris abattant double blanc à charnière dissimulée.

2.2.10.8. Robinetterie.

• Vasque: Robinetterie mitigeuse APSEL en laiton chromé à disques céramiques, type monotrou sur gorge.

• Douche : Robinetterie mitigeuse APSEL en laiton chromé à disques céramiques, type monotrou sur gorge et colonettes avec inverseur à retour automatique. Douchette 2 jets en PVC blanc avec support mural sur glissière et flexible métallique chromé tressé.

2.2.10.9. Accessoires divers.

• Vasque: Vidage avec bonde à grille chromée et tirette; siphon à culot démontable en PVC

• Douche: Vidage avec siphon cloche à grille chromée

2.2.11. Équipements électriques :

2.2.11.1. Type d'installation.

La distribution et l'alimentation des logements se fera sous fourreaux ICTA (1 fourreau pour l'alimentation puissance et 1 fourreau pour la ligne pilote et téléreport) de la gaine palière jusqu'au tableau d'abonné.

Les conducteurs seront posés en montage non apparent et sans raccord.

Le tableau d'abonné sera conforme à la norme UTE C 61.910. et comprendra:

Un tableau de répartition modulaire de couleur blanche (type Gamma de Hager ou équivalent)

Les appareils de protections des divers circuits, disjoncteurs, télérupteurs …

Les tableaux seront installés encastrés dans la gaine technique spécifique et comporteront une porte métallique laquée blanche.

Le tableau comprendra :

- Le tableau de contrôle : compteur électronique et disjoncteur de branchement différentiel 500mA type S , type bipolaire,
- Les disjoncteurs divisionnaires différentiels 30mA type A (Cuisson, LL, LV)
- Les disjoncteurs divisionnaires différentiels 30mA (autres circuits)
- Les disjoncteurs divisionnaires des circuits PC 10/16A+T
- Les disjoncteurs divisionnaires des circuits spécialisés (LL, LV, Cuisson, etc...)
- Les disjoncteurs divisionnaires des circuits lumières
- Les disjoncteurs divisionnaires des circuits chauffage
- Le disjoncteur divisionnaire du circuit BECS
- L'horloge de programmation chauffage
- disponibilité 20%

L'ensemble tableau comprendra également 2 PC 10/16A+T dans la Gaine Technique logement (alimentation spécifiques).

Calibre des dispositif de protection de circuits :

- circuits lumières :	Disj 16 A	Fusible 10 A
- circuits PC, BEC :	Disj 20 A	Fusible 16 A
- LL, LV, SL :	Disj 20 A	Fusible 16 A
- Cuisson :	Disj 32 A	Fusible 32 A

2.2.11.2. Puissance à desservir.

Base des puissances électriques :

• logement T2 : 6kw

2.2.11.3. Équipement de chaque pièce.

APPAREILLAGE

Pour chaque type de local et selon les prescriptions précédentes, fourniture et pose d'appareillage électrique conforme à l'équipement rationnel préconisé par PROMOTELEC

Socles de prises de courants :

- bipolaires 2P+T de type CONFORT avec éclips.
- estampillées NF-USE
- pour les machines (LL, LV, four élec, etc...) du type normalisé à encastrer, bipolaire 16A+T, avec repérage orange.
- pour les autres prises de courants, type normalisé à encastrer, bipolaire 10/16A+T.

Interrupteurs :

- estampillés NF-USE
- les interrupteurs simple allumage (SA), double allumage (DA), va et vient (VV) et bouton poussoir (BP), seront du type encastré avec boite de fixation, de calibre 10A.
- les boutons poussoirs seront de type lumineux dans les communs

Poussoir de gâche électrique :

Il sera du type encastré, et disposé à proximité de l'entrée (voir caractéristiques particulières au chapitre concerné).

Caractéristiques :

Les appareillages seront de couleur blanche, encastrés, référence : ESPACE LUMIERE de ARNOULD ou équivalent

APPAREILS D'ECLAIRAGE

Tous les appareils d'éclairage seront livrés avec leurs lampes 230 Volts, exception faite pour les douilles bout de fil.

Les douilles bout de fil seront isolantes et définitives, et équipées d'un dispositif de connexion pour luminaires (DCL) et de pitons de fixation de lustrerie sur boite encastrée avec cache.

Tous les appareils d'éclairages seront livrés avec :

- Lampes incandescentes 40 à 100 Watts.
- Tubes fluorescents diamètre 26mm, haut rendement genre PRESTIFLUX "OR" INCANDIA de MAZDA à :
- 1450 lumens pour les 18 Watts (0,60m)
- 3200 lumens pour les 36 Watts (1,20m)
- 5450 lumens pour les 58 Watts (1,50m)

DESIGNATION ET LOCALISATION DES LUMINAIRES :

Type A : Applique sanitaire en polypropylène blanc avec diffuseur polycarbonate, équipée d'une lampe fluorescente,.

Localisation : - cuisine

Type B : Hublot décoratif blanc avec socle en polypropylène.

Localisation : - Salles d'eau, escalier

Type C : Applique murale à éclairage direct/indirect, avec corps métallique

Localisation : - circulations communes

Type D : Hublot décoratif avec corps en fonte d'aluminium, diffuseur polycarbonate,

Localisation : - éclairage extérieur

Type E : Hublot technique avec diffuseur en polycarbonate,

Localisation : - local vélos, poubelles, VMC en combles

Type F : Luminaire étanche avec corps et vasque en polycarbonate

Localisation : - Parking couvert

Type G : Luminaire saillie étanche avec corps en polycarbonate,

Localisation : - Pergola extérieure

EQUIPEMENT DES LOCAUX

Entrée :

1 sonnerie + 1 BP lumineux porte étiquette
1 ou 2 DCL en SA, VV ou sur 3 BP (suivant logement)
1 PC 10/16A+T

Séjour :

1 douille DCL en SA,ou VV (suivant logement)
5 PC 10/16A+T
1 conjoncteur téléphonique
1 prise TV/FM

Cuisine :

1 douille DCL en SA
1 applique type A en SA
1 PC 10/16A+T réfrigérateur
2 PC 10/16A+T (ht:1.20m)
1 sortie de câble 32A+T (cuisson)
1 PC 16A+T (LV ou Four)
1 PC 16A+T (LL) ou en salle d'eau suivant logement
1 PC 16A+T

S.d'eau :

1 hublot type B en plafond en SA
1 douille DCL en applique, en SA

1 PC 10/16A+T (ht:1,20m)

WC :

1 douille DCL en SA

1 PC 10/16A+T (ht:1,20m)

Chambre :

1 douille DCL en SA

3 PC 10/16A+T

1 conjoncteur téléphonique

1 prise TV/FM

Divers :

1 hublot type D en SA (terrasse RdC)

1 tableau d'abonné

2.2.11.4. Sonnerie de porte palière.

Voir 2.3.11.3 « Equipement des locaux »

2.2.12. Chauffage, cheminées, ventilations :

2.2.12.1. Type d'installation.

La production de chaleur est réalisée par une chaudière gaz à condensation collective située dans les combles.

La distribution de chauffage est de type CIC (Chauffage Individuel Centralisé) avec réseau primaire en gaines techniques palières, puis distribution secondaire vers chaque logement à partir d'une dérivation avec Module Thermique d'Appartement.

L'émission de chaleur se fait par radiateurs acier.

2.2.12.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de - 6°C

Températures intérieures	Hiver	Été
Salle de bains des logements	+ 21°C	non contrôlée
Reste des logements	+ 19°C	non contrôlée

Conditions extérieures	
Température	-5°C
Hygrométrie	50% HR
Zone climatique	H2
Exposition	Ex1

2.2.12.3. Appareils d'émission de chaleur.

Radiateurs acier de la marque CHAPPÉE type Samba, dimensions suivant volume de la pièce, compris robinets thermostatiques et coude de réglage SAR.

Radiateurs sèche-serviettes dans les salles d'eau.

2.2.12.4. Conduits de fumée.

Sans objet.

2.2.12.5. Conduits et prises de ventilation.

La ventilation des logements sera de type simple flux hygroréglable B. Il est prévu un réseau d'extraction général collectif pour l'ensemble du bâtiment.

Les conduits d'extraction

Les conduits d'extraction seront réalisés par des gaines circulaires spiralées en acier galvanisé.

Il seront installés en gaines techniques, et en combles, et se raccorderont sur le caisson par l'intermédiaire de manchettes souples.

2.2.12.6. Conduits et prises d'air frais.

Les entrées d'air seront autoréglables, non obturables pour montage en menuiserie ou coffre de volet roulant.

2.2.13. Équipement intérieur des placards et pièces de rangement :

2.2.13.1. Placards.

Les placards seront équipés d'une étagère avec revêtement mélaminé et d'un tringle penderie.

2.2.13.2. Pièces de rangement.

Sans objet

2.2.14. Équipements de télécommunications :

2.2.14.1. Radio TV

L'installation comprendra une ensemble de réception et distribution de télévision

La réception des signaux se fera par un ensemble d'antennes installées en combles ou sur mât fixé en toiture (suivant niveau de réception).

Les antennes seront adaptées au champ local et à l'environnement, elles permettront de recevoir les réseaux UHF et VHF et la modulation de fréquence, permettant de recevoir dans les meilleurs conditions les programmes suivants (TF1, F2, F3, F5, M6, C+, Radio FM, 4 canaux en réserves ainsi que la TNT).

Les prises de télévision (TV/FM) seront du type ESPACE LUMIERE de ARNOULD ou équivalent : 2 prises TV/FM par logement (séjour et chambre principale).

L'installation devra également être compatible avec un raccordement futur éventuel au réseau câblé, notamment au niveau distribution en gaine technique (Point d'Interface).

2.2.14.2. Téléphone - Informatique.

TÉLÉPHONE :

L'installation téléphonique sera réalisée en accord avec les services de FRANCE TELECOM.

L'installation comprendra pour le bâtiment :

- 3 fourreaux DN42/45 (aiguillés) de pénétration depuis la limite de propriété jusqu'à la grille de raccordement FRANCE TELECOM.
- la grille de raccordement
- les réglettes de distribution d'immeuble disposées dans la gaine FRANCE TELECOM.
- les câbles (4 Paires) de distribution intérieure et d'appartement.
- les conduits téléphoniques depuis la gaine FRANCE TELECOM jusqu'aux prises ainsi que la câblage.
- les réglettes d'appartements 12 Plots sous coffret TRI encastré, conforme aux recommandations FRANCE TELECOM, pour chaque logement.
- les conjoncteurs téléphoniques pour les logements (type ESPACE LUMIERE de ARNOULD) : 2 conjoncteurs par logements (séjour et chambre principale).

2.2.14.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble.

- Pour chaque logement, fourniture et pose d'un poste d'appartement mural blanc avec combiné et cordon extensible comprenant: un écran N&B, un buzzeur, une commande de gâche, une coupure d'appel et une boucle magnétique malentendants.

Une platine de rue encastrée en façade rue complète l'installation (voir 4.1.5)

Référence : - URMET CAPTIV série 825 KOMBI, et poste intérieur série 1131ou équivalent

Localisation : - Hall bâtiment

2.2.15. Autres équipements.

Sans objet

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Sans objet

3.2. PARKING COUVERT

3.2.1. Murs ou cloisons.

Les murs resteront brut de maçonnerie.

3.2.2. Plafonds.

Les plafonds resteront brut de maçonnerie

3.2.3. Sols.

Sur couche de fondation et imprégnation, réalisation d'un enrobé à chaud avec marquage des places de stationnement. L'ensemble comprendra les réservations diverses pour les canalisations, les fourreaux, les gaines, les regards,...

3.2.4. Portes d'accès.

L'accès au parking en rez-de-chaussée sera équipée d'une porte basculante automatique pour garage collectif Safir 400 Aéro de chez Portis ou équivalent, équipé d'une commande radio (2 commandes par résidents). Dimensions 2,00ml x Lg 3,00ml.

3.2.5. Ventilation naturelle.

Ventilation naturelle de l'ensemble du parking.

3.2.6. Équipement électrique.

Sans objet

3.3. PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1. Sol.

Dalles alvéolaires engazonnées à l'emplacement des places de parking et de la zone de manœuvre.

3.3.2. Délimitation au sol.

Sans objet

3.3.3. Système de repérage.

Repérage de la place pour personne à mobilité réduite.

3.3.4. Système condamnant l'accès.

Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET CIRCULATIONS RDC

4.1.1. Sols.

Revêtement en carrelage grès cérame fin vitrifié U4-P2 de 30x30 avec plinthes assorties, modèle Loft Sand de Marca Corona.

Tapis de propreté CS Steel type Pédimat ou équivalent

4.1.2. Parois.

• Peinture acrylique sur parois non revêtues d'un habillage bois.

• Habillage de lambris massif en pin type Grizzli sur les parois Nord du Hall d'Entrée ainsi qu'en entourage des boites aux lettres.

4.1.3. Plafonds.

Plafonds horizontaux type Gyptone de PLACOPLÂTRE ou équivalent.

4.1.4. Éléments de décoration.

Miroir dans hall rez-de-chaussée

Luminaires type C : Applique murale avec corps et réflecteur en aluminium, diffuseur en verre satiné.

4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.

Porte d'entrée à un vantail en aluminium laquée blanche, dimension 100 cm x 215 cm , avec une traverse horizontale, double vitrage isolant et deux faces feuilletées. Condamnation par clé de sûreté et gâche électrique.

Interphone constitué de:

- Une platine de rue encastrée en façade rue, et équipée de :
- Platine en inox
- Mini caméra orientable
- Répertoire de défilement de noms avec grand écran,
- Clavier digicode
- Visualisation des commandes sur écran
- Système Vigik accès concessionnaires
- Vis de fermeture inviolables
- Une alimentation secourue pour gâche 12 Volts avec chargeur et batterie incorporé, batterie étanche, pour la commande de la porte du Hall
- Un BP à l'intéreur du hall permettant l'ouverture de la porte du Hall

Référence : - URMET CAPTIV série 825 KOMBI, et poste intérieur série 1131ou équivalent

Localisation : - Hall bâtiment

Boîte aux lettres et à paquets.

Groupe de 14 boîtes aux lettres en tôle d'acier galvanisé ou électrozingué, laqué agréée par les services des Postes et Télécommunications avec porte-nom changeable lisible en intérieur et en extérieur et serrure cylindrique qualitative à 2 clés plates.

Localisation : Hall du bâtiment

4.1.6. Tableau d'affichage.

Tableau d'affichage de dimension 80 cm x 100 cm avec un fond en liège et un cadre en aluminium thermo laqué.

4.1.7. Chauffage.

Sans objet

4.1.8. Équipement électrique.

Applique murale avec corps et réflecteur en aluminium, diffuseur en verre satiné.

Appareillage encastré: Prise decourant 2P+T, Bouton poussoir.

Référence : ESPACE LUMIERE de ARNOULD ou équivalent

• Eclairage de sécurité : par blocs autonome de 10 lumens .

4.2. CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGE

4.2.1. Sols.

• Etages : Moquette type Flotex ou équivalent, teinte au choix de l'architecte

4.2.2. Murs.

Revêtement mural décoratif au choix de l'architecte

4.2.3. Plafonds.

Plafonds horizontaux type *Placostil* de PLACOPLÂTRE ou équivalent comprenant des plaques de type Gyptone suivant étude acoustique

4.2.4. Éléments de décoration.

Applique murale avec corps et réflecteur en aluminium, diffuseur en verre satiné.

4.2.5. Chauffage.

Sans objet.

4.2.6. Portes.

Accès à l'escalier de secours: porte coupe-feu peinte.

4.2.7. Équipement électrique.

Applique murale avec corps et réflecteur en aluminium, diffuseur en verre satiné.

Appareillage encastré: Prise decourant 2P+T, Bouton poussoir.

Référence : ESPACE LUMIERE de ARNOULD ou équivalent

• Eclairage de sécurité : par blocs autonome de 10 lumens .

4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Sans objet

4.4. CAGE D'ESCALIER

4.4.1. Sol du palier.

Forme de béton de finition surfacé recouvert d'une Peinture de sol type Gomastral deck.

4.4.2. Murs.

Peinture aspect gouttelettes : revêtement doté d'un degré de résistance au feu M1.

4.4.3. Plafonds.

Ratissage d'enduit sur dalles pleines armées ou enduit plâtre et peinture mate ou enduit.

4.4.4. Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse).

• Marches, contremarches, limons : Forme de béton de finition surfacé recouvert d'une Peinture de sol type Gomastral deck.

• Garde-corps et lisse en acier galvanisé laqué.

• Sous-face de la paillasse: Ratissage d'enduit et peinture mate

4.4.5. Chauffage, ventilation.

Sans objet.

4.4.6. Éclairage.

• Hublots type B
commande par boutons poussoirs et minuterie.
• Eclairage de sécurité : par blocs autonome de 10 lumens .

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants.

Voir 4.7.2.

4.5.2. Buanderie collective.

Sans objet.

4.5.3. Séchoir collectif.

Sans objet.

4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien.

Voir 4.7.1.

4.5.5. Locaux sanitaires.

Sans objet..

4.6. LOCAUX SOCIAUX

4.6.1. Salle de bricolage.

Sans objet.

4.6.2. Salle de jeux et de réunions.

Sans objet.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1. Local de réception des ordures ménagères.

• Sol carrelé en grès cérame type Grespors 20 X 20 U4-P4, plinthes assorties,
• Point de puisage :
Robinet en laiton poli avec raccord au nez avec robinet d'arrêt et de vidange hors-gel;
Clapet de non retour anti-pollution Socla.
• Siphon de sol: en PVC DN80.
• Hublot rond avec corps en polycarbonate (IP.54 IK.10), diffuseur polycarbonate, équipé de 1 lampe incandescente E27/75Watts, type SUPERDELTA TONDO de PRISMA ou équivalent.
• Ventilation directe haute et basse

4.7.2. Local vélos.

• Enrobé noir sur sous-couche et imprégnation
• Hublot technique type E.
• Ventilation directe naturelle haute et basse

4.7.3. Chaufferie.

La chaufferie située dans le comble au-dessus de la cage d'escalier et d'une partie du couloir du Niveau 3 comprend :

1) **La production de chauffage par chaudière gaz à condensation et sa distribution par les colonnes palières avec distribution en tube multicouche pré isolé encastré en dalle vers les radiateurs acier munis de robinets thermostatiques de chaque appartement. Chaque appartement dispose d'un comptage d'énergie fourni par GDF.**

2) La production de l'eau chaude sanitaire collective par panneaux solaires installés en toiture associés à un ballon de stockage avec appoint par la chaudière gaz, et sa distribution par les colonnes palières vers chaque appartement. Chaque appartement dispose d'un comptage et d'une vanne d'isolement.

3) Les liaisons et raccordements entre les différents éléments :

- canalisations de liaison capteurs/ballons calorifugés, compris purge dégazage et vidange,

- station de circulation solaire comprenant pompe de circulation, aquastat, soupape et clapet, thermomètres, vase d'expansion, et armoire de commande et de régulation,

- liaisons de raccordement entre la chaudière et le réseau spécifique eau chaude sanitaire par serpentin d'appoint.

Le local chaufferie est accessible par une trappe d'accès prévue dans le plancher haut du couloir du niveau 3.

4.7.4. Sous-station de chauffage.

Sans objet.

4.7.5. Local des surpresseurs.

Sans objet

4.7.6. Local transformateur EDF.

Sans objet.

4.7.7. Local machinerie d'ascenseur.

Ascenseur sans local machinerie.

4.7.8. Local ventilation mécanique.

Localisation : En combles

4.8. CONCIERGERIE

4.8.1. Composition du local.

Sans objet..

4.8.2. Équipements divers.

Sans objet.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Ascenseur GALAXY de chez Thyssenkrupp ou équivalent, ascenseurs sans local machinerie.

Ascenseur 630kg 8 personnes, accessible aux handicapés;

Dimensions utiles: largeur 1,10m, profondeur 1,40m, hauteur 2,20m.

Vitesse: 1,00m/s. Entraînement direct par "gearless" à vitesse régulée par variation de fréquence, suspension directe.

Niveaux desservis : rez de chaussée, Niveau 1, 2 et 3.

Accès sur une face de service.

Nombre total de portes palières 4.

Machinerie : incluse dans le volume de la gaine.

Cabine de la gamme "Land" modèle "Crealand" ou équivalent.

Parois en tôle traitée "anticorrosion" recevant un revêtement stratifié (selon nuancier).

Faces d'accès et vantaux en inox poli.

Miroir inox "poli miroir", entourant le tableau de bord Link.

Eclairage par faux plafond plan en une partie en tôle peinte.

Revêtement de sol plastifié "gris chiné" ou similaire.

Barre d'appui aluminium massif sur une face.

Face d'accès fermées par porte automatique, fermeture contrôlée par cellule photo-électrique + heurt.

Commande et signalisation: Boîtier de commande Link avec touches tactiles à acquittement lumineux; Signalisation lumineuse du sens de marche et du niveau d'arrêt en cabine et au rez de chaussée; Signalisation sonore d'arrivée.

Dans le cadre du contrat de maintenance objet d'un abonnement spécifique non prévu dans le cadre de ce marché les prestations complémentaires seront définies: Equipement d'un système de télésurveillance "Téléservice" permettant le service de veille 24h/24h avec la liaison bidirectionnelle permanente avec le service d'intervention rapide.

Entretien et garantie dans le cadre du marché: entretien 12 mois après mise en service; garantie 1 an pièce et main d'œuvre et 2 ans de bon fonctionnement.

5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Note aux réservataires : Le chauffage collectif et la production d'eau chaude sanitaire répondent au programme DolceVita FideloConso de GAZ DE France.Une plaquette de présentation de ce programme est remise aux réservataires lors de la confirmation de la réservation.

5.2.1. Équipement thermique de chauffage :

5.2.1.1. Production de chaleur.

La production de chaleur est réalisée par une chaudière gaz à condensation collective située dans les combles. La chaudière, de type LUNA 1.45 FF HTE de CHAPPÉE est alimentée en gaz depuis le coffret de coupure situé en façade de l'immeuble, par canalisation cuivre sous porche puis le long de la façade Nord jusqu'au local chaufferie, compris toutes sujétions.

5.2.1.2. Régulation automatique.

Une régulation sur température extérieure est intégrée à la chaudière .

5.2.1.3. Pompes et brûleurs.

Sans objet.

5.2.1.4. Accessoires divers.

Vanne de coupure et tous dispositifs nécessaires au bon fonctionnement.

5.2.1.5. Colonnes montantes.

La distribution de chauffage est de type bitube avec réseau primaire régulé en gaines techniques palières, par canalisations cuivre calorifugées, puis distribution secondaire vers chaque logement à partir d'une dérivation avec Module Thermique d'Appartement.

5.2.2. Service d'eau chaude :

5.2.2.1. Production d'eau chaude.

La production de l'eau chaude sanitaire collective est assurée par panneaux solaires installés en toiture associés à un ballon de stockage avec appoint par la chaudière gaz.

La distribution par les colonnes palières vers chaque appartement comprend un bouclage avec pompe de circulation installée en chaufferie. Chaque appartement dispose d'un comptage et d'une vanne d'isolement.

5.2.2.2. Réservoirs.

Ballon de stockage solaire de 1000 litres et ballon et ballon de production d'appoint de 800 litres.

5.2.2.3. Pompes et brûleurs.

La pompe de circulation de l'eau chaude sanitaire est installée en chaufferie.

5.2.2.4. Comptage général.

Chaque appartement dispose d'un comptage de chauffage et d'un comptage d'eau chaude sanitaire fournis par GDF-SUEZ.

5.2.2.5. Colonnes montantes.

Une gaine technique palière assure la distribution primaire, par canalisations cuivre calorifugées, du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

5.3. TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. Téléphone.

L'installation téléphonique sera réalisée en accord avec les services de FRANCE TELECOM.

L'installation comprendra pour le bâtiment :

- 3 fourreaux DN42/45 (aiguillés) de pénétration depuis la limite de propriété jusqu'à la grille de raccordement FRANCE TELECOM.
- la grille de raccordement
- les réglettes de distribution d'immeuble disposées dans la gaine FRANCE TELECOM.
- les câbles (4 Paires) de distribution intérieure et d'appartement.
- les conduits téléphoniques depuis la gaine FRANCE TELECOM jusqu'aux prises ainsi que la câblage.
- les réglettes d'appartements 12 Plots sous coffret TRI encastré, conforme aux recommandations FRANCE TELECOM, pour chaque logement.

5.3.2. Antennes TV et radio.

L'installation comprendra une ensemble de réception et distribution de télévision

La réception des signaux se fera par un ensemble d'antennes installées en combles ou sur mât fixé en toiture (suivant niveau de réception).

Les antennes seront adaptées au champ local et à l'environnement, elles permettront de recevoir les réseaux UHF et VHF et la modulation de fréquence, permettant de recevoir dans les meilleurs conditions les programmes suivants (TF1, F2, F3, F5, M6, C+, Radio FM, 4 canaux en réserves et la TNT).

5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Stockage des containers dans le local poubelles prévu. (Voir 4.7.1)

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

CAISSON D'EXTRACTION COLLECTIF situé dans le local technique en combles.

Turbine centrifuge à action, à entraînement poulie courroie.

Moteur électrique type fermé, situé en dehors de la veine d'air avec protection ipsothermique.

Le caisson sera équipé d'un dépressostat et d'un contact sec pour report d'alarme. L'alarme sera signalée par voyant installé dans la circulation du rez-de-chaussée.

Référence : Aldes type VEC ou équivalent

5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. Comptages généraux.

Origine de l'installation: compteur général en citerneau de comptage situé dans le Hall d'Entrée, distribution vers les colonnes montantes en gaine technique avec:

- compteur divisionnaire pour chaque logement;
- compteur divisionnaire pour les parties communes.

5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.

Sans objet.

5.6.3. Colonnes montantes.

Emplacement sur les paliers de chaque niveau.

Les raccordements comprendront : un robinet d'arrêt individuel inviolable (avant compteur); filtre à tamis; manchette compteur 110mm avec coquilles filetées 20/27; un clapet anti-retour anti-pollution avec purge; vanne de vidange; plaque d'identification et repérage.

5.6.4. Branchements particuliers.

Le compteur divisionnaire sera fourni par le concessionnaire dans le cadre du contrat d'abonnement que devront souscrire les occupants des logements et le gestionnaire de l'immeuble.

L'origine de distribution individuelle d'eau froide sera la vanne après la manchette compteur en gaine technique palière.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ

L'alimentation en gaz s'effectue depuis le coffret de coupure situé en façade de l'immeuble, par canalisation cuivre sous porche puis le long de la façade Nord jusqu'au local chaufferie, compris toutes sujétions.

Il n'est pas prévu d'alimentation en gaz des logements.

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1. Comptages des services généraux.

Origine des installations des bâtiments sera le coffret de coupure implanté en façade du bâtiment distribué par câblage jusqu'au pied de la colonne montante du bâtiment.

L'installation sera réalisée selon les modalités définies par les services EDF.

EQUIPEMENT DES SERVICES GENERAUX

COMPTAGES :

Comptage SG1 :

Pour les services généraux il sera prévu un comptage pour l'ensemble du bâtiment, concernant tous les équipements des parties communes et **un comptage particulier pour l'ascenseur**.

Localisation : - gaine palière au Rez-de-Chaussée du bâtiment

TABLEAUX SG :

Depuis chaque comptage, alimentation du tableau des services généraux localisé dans la gaine palière SG au Rez-de-chaussée.

Le tableau sera du type coffret saillie avec porte pleine et fermeture à barillet (clé n°455), type VEGA de HAGER, MOELLER ou équivalent.

5.8.2. Colonnes montantes.

Emplacement sur les paliers de chaque niveau.

L'alimentation des colonnes montantes comprendra: Arrivée du câble; Coffret du jeu de barre; Coffret de coupe - circuit HPC; Relais de télé commande et fusible 10 A…

La colonne montante se composera:

D'éléments de liaison entre les étages (goulottes, conducteurs…)

De distributeurs d'étages;

De blocs compteurs pour SG;

D'une colonne terre générale en cuivre nu…;

D'un bus de téléreport compris accessoires…

De grille HC.

Les canalisations chemineront en rez-de-chaussée pour rejoindre les gaines palières du RDC.

5.8.3. Branchement et comptages particuliers.

13 comptages logements

2 comptages SG (compris ascenseur)

5.8.4. Production électrique photovoltaïque

- Sans objet

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1. Voirie d'accès.

A partir de la rue Jean Poulain , le porche permettra d'accéder au parking intérieur ainsi qu'au parking extérieur.
Le Porche sera recouvert d'un Sol en émulsion de bitume et enrobé noir à chaud à raison de 100 kg/m2.

6.1.2. Trottoirs.

Sans objet.

6.1.3. Parkings visiteurs.

Sans objet.

6.2. CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.

L'accès à l'immeuble se fera par l'entrée principale rue Jean Poulain, au niveau du trottoir.

6.3. ESPACES VERTS

6.3.1. Aires de repos.

Sans objet

6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.

Plantation de plantes vivaces le long des clôtures et au pied de la pergola ainsi que dans le jardin collectif.

6.3.3. Engazonnement.

• Le sol de l'ensemble parking extérieur et aire de manœuvre sera constitué de dalles alvéolaires engazonnées.
• Le jardin collectif recevra une pelouse et quelques plantations.

6.3.4. Arrosage.

Sans objet.

6.3.5. Bassins décoratifs.

Sans objet.

6.3.6. Chemins de promenade.

Sans objet.

6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble.

Eclairage sous porche, et parking extérieur.

6.5.2. Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.

Idem 6.5.1.

6.6. CLOTURES

6.6.1. Sur rue.

Sans objet

6.6.2. Avec les propriétés voisines.

Remplacement ou remise en état des clôtures ou murs existants.

6.7. RESEAUX DIVERS

6.7.1. Eau.

Voir 5.6

6.7.2. Gaz.

Voir 5.7

6.7.3. Électricité (poste de transformation extérieur).

Sans objet

6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs.

Dans le cadre du contrat de maintenance, objet d'un abonnement spécifique non prévu dans le cadre de ce marché, les prestations de fourniture, de mise en place et d'entretien des extincteurs sont à réaliser.

6.7.5. Égouts.

Réseau public

6.7.6. Épuration des eaux.

Il est prévu un séparateur d'hydrocarbures situé sur le réseau des eaux usées résiduaires du parking en rez-de-chaussée.

6.7.7. Télécommunications.

Voir 5.3

6.7.8. Drainage du terrain.

Le drainage périphérique et sous le bâtiment est constitué de canalisation et de couches (graviers) drainantes. Les eaux résiduelles sont renvoyées sur le réseau d'eau pluviale.

6.7.9. Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.

L'évacuation des eaux se fera par caniveaux reliés au réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Fait à Sainte Luce sur Loire, le 8 Avril 2008, modifié le 28 Octobre 2008